

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00241

Numéro SIREN : 829 723 659

Nom ou dénomination : A LA CONQUETE DU PAIN

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2020 sous le numéro de dépôt 431

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET DU CANAL

6 rue du 4 Septembre
24000 Périgueux

V/REF :

N/REF : 2017 B 241 / 2020-A-431

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 27/01/2020, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 11/12/2019

- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

A LA CONQUETE DU PAIN
Société par actions simplifiée
Saint-Agnan
24390 Hautefort

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-431 le 27/01/2020

R.C.S. PERIGUEUX 829 723 659 (2017 B 241)

Fait à PERIGUEUX le 27/01/2020,

LE GREFFIER



SAS A LA CONQUETE DU PAIN

SAS au capital de 7 500.00 euros

Siège social : Saint Agnan

24390 HAUTEFORT

RCS n°829723659- RCS Périgueux

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

Le 11 décembre 2019, les actionnaires de la société SAS A LA CONQUETE DU PAIN se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Saint Agnan 24390 HAUTEFORT à 18 h 00.

L'assemblée est présidée par Laure EYSSARTIER.

La Présidence de l'assemblée constate que tous les actionnaires sont présents.

La Présidence de l'assemblée a désigné Rémy EYSSARTIER comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer sur l'ordre du jour.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité
- Délégation de pouvoir

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 – Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité.

L'assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-166 du code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

EL

Résolution N° 2 – Délégation de pouvoir

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr Paul LE CALVEZ , expert-comptable de la société 6 rue du 4 Septembre 24000 PERIGUEUX, pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

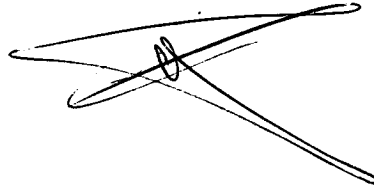
Fait à HAUTEFORT,
Le 11/12/2019.

Signatures des actionnaires :

Mme EYSSARTIER Laure

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Mr EYSSARTIER Rémy

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'R' shape with a horizontal line crossing it.

SAS A LA CONQUETE DU PAIN

SAS au capital de 7 500.00 euros

Siège social : Saint Agnan

24390 HAUTEFORT

RCS n°829723659- RCS Périgueux

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2019 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre d' Actions	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Madame Laure EYSSARTIER LAPEYRE 24390 HAUTEFORT	153	153		
Monsieur Rémy EYSSARTIER LAPEYRE 24390 HAUTEFORT	147	147		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 2 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 300 Actions.

La Présidence de séance

MME Laure EYSSARTIER

